

Procès-verbal du Conseil d'administration ID 77

Mercredi 18 décembre 2024

Le Conseil d'administration du GIP ID 77 s'est réuni ce jour, à 09h00, sur convocation de sa Directrice.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election du Président du GIP ID77
2. Contribution financière des adhérents en 2025
3. Budget primitif 2025
4. Ajustements du règlement du temps de travail et absences du personnel du GIP.

Sont également présentés des points divers n'appelant pas de délibération :

- Points sur les adhésions et demandes via id77.fr
- Convention de mise à disposition de moyens et services par le Département au profit du GIP
- Point sur les réflexions en cours sur de nouvelles offres (tableau des financeurs potentiels, marché prestations AMO –MOE, aide juridique)

Sont présents en tant qu'administrateur prenant part aux votes :

Au titre du collège du Département

Madame Daisy LUCZAK, *Vice-présidente du Conseil départemental*,
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, *Conseiller départemental*,
Monsieur Vincent PAUL-PETIT, *Conseiller départemental, en visioconférence*

Au titre du collège des organismes associés

Madame Béatrice RUCHETON, *Présidente de Seine-et-Marne Environnement*,
Madame Sylvie LAHUNA, *suppléante de Madame Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI, membre du CA de Seine-et-Marne Attractivité, en visioconférence*
Monsieur Olivier MORIN, *Président de ACT'ART, en visioconférence*
Monsieur Yann DUBOSC, *Président d'Aménagement 77, en visioconférence*
Monsieur Bruno SALOU, *suppléant de Madame SOSINSKI, Présidente d'Initiatives77*,
Monsieur Thierry CERRI, *président du CAUE77, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT*,

Au titre des représentants des EPCI

Monsieur Marc CUYPERS, *Président de la Communauté de communes du Val Briard, en visioconférence*
Monsieur Yannick GUILLO, *Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne*

Au titre du collège des représentants des autres membres

Monsieur Didier KERIGER, *Maire de Champagne-sur-Seine*,
Monsieur Jean-Claude GENIES, *Maire de Gressy, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT*,



Excusés :

Monsieur Xavier VANDERBISE, *Vice-président du Conseil départemental*
Monsieur Vincent ÉBLÉ, *conseiller départemental*
Madame Sandrine SOSINSKI, *Présidente d'Initiatives 77*
Monsieur Pascal GOUHOURY, *Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,*
Monsieur Olivier LAVENKA, *Président de la Communauté de communes du Provinois,*

Sont également présents :

Madame Christine SIBLET-BEUVAÏN, *Payeur départemental,*
Madame Sylvie ROGNON, *Directrice du GIP ID77,*
Madame Marie VILLETTE, *Directrice adjointe du GIP ID77.*

En propos introductifs, il est fait état de la démission de Monsieur Vincent PAUL-PETIT de la Présidence d'ID77. Par ailleurs, Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT remplace Monsieur Jean-François PARIGI, comme administrateur dans le collège du Département. Enfin Monsieur Olivier MORIN nous informe que le CA de Seine-et-Marne Attractivité a nommé Madame Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI administrateur pour le collège des organismes associés et Madame Sylvie LAHUNA est nommée suppléante. Conformément aux stipulations de la convention constitutive du groupement (article 17), il est proposé aux administrateurs présents de désigner un(e) Président(e) de séance. Madame Daisy LUCZAK est ainsi désignée pour présider le Conseil d'administration dans l'attente de l'élection du Président d'ID77.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1°) Délibération n°CA-2024/12/18- 1 : Election du Président du GIP ID77

Madame Sylvie ROGNON présente la procédure relative à l'élection du Président. Les candidats sont invités à se présenter. Seul Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT propose sa candidature.

Madame Daisy LUCZAK soumet l'élection au vote des membres du CA. A l'unanimité, Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT est élu Président du Groupement ID77. La délibération n° CA-2024/12/18-1 portant élection du Président du GIP ID77 est ainsi approuvée.

Les administrateurs félicitent Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, qui fait part de sa satisfaction à travailler pour une structure telle qu'ID77 à destination notamment des communes, dont le besoin d'assistance technique est croissant.

Monsieur Vincent PAUL-PETIT témoigne de son expérience positive au sein du GIP, remercie l'équipe et ré-insiste sur l'utilité de l'action d'ID77.

Monsieur Yannick GUILLOU mentionne une expérience négative pour la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, qui n'a pas obtenu le retour escompté dans des délais raisonnables.

Une réponse lui sera apportée prochainement par le Président.

2°) Délibération n°CA-2024/12/18-2 : Contribution financière relative à l'adhésion des membres du GIP ID77.

Madame Sylvie ROGNON présente la délibération en indiquant que jusqu'à présent, la contribution financière des membres du GIP a été votée à zéro, pour des prestations en amont d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, hors champ concurrentiel.

Au regard des objectifs du GIP pour un accompagnement des collectivités locales de Seine-et-Marne, sur la base de l'expertise, des compétences et des ressources humaines disponibles dans les services, le maintien de la gratuité est proposé pour l'ensemble des adhérents.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT soumet au vote la délibération n° CA-2024/12/18-2 approuvant le renouvellement du principe de gratuité de l'adhésion au GIP 77 pour l'ensemble des membres.

A l'unanimité des votes, la délibération n°CA-2024/12/18-2 est approuvée.

3°) Délibération n°CA-2024/12/18-3 : Budget Primitif 2025

Madame Sylvie ROGNON présente le bilan du budget 2024 et de la convention de mise à disposition des moyens et services 2022-2024 du Département au profit du GIP. Pour 2024, il est envisagé un excédent pour le budget de 967,63 €, s'expliquant notamment par l'absence de remboursement de frais de déplacement et par la mise à disposition de salle gratuite pour les événements d'ID77. Le BP 2025 proposé s'élève à un montant de 2000€, correspondant aux frais de maintenance du logiciel AGEDI, aux frais d'assurance en responsabilité civile, aux frais de déplacement et de locations de salle.

Il est mentionné qu'au prochain CA, qui doit se prononcer sur le compte financier unique (CFU), l'excédent précité pourrait être affecté au budget supplémentaire 2025. Ainsi, la demande de participation du Département du montant initialement prévu de 2000€ pourrait être réduite.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT soumet au vote la délibération n° CA-2024/12/18-3 approuvant le Budget primitif 2025 du GIP ID77.

A l'unanimité des votes, la délibération n°CA-2023/12/18-3 est approuvée.

4°) Délibération n° CA-2024/12/18-4 : Ajustements du règlement du temps de travail et absences du personnel du GIP

Madame Sylvie ROGNON rappelle que le règlement du temps de travail au sein du GIP a été approuvé par délibération du 05 décembre 2022 du Conseil d'administration.

Il est proposé d'ajuster les dispositions, en s'appuyant sur les modifications du règlement du temps de travail du Département, relatives notamment à la mise en œuvre du télétravail et aux autorisations d'absence de droit liée à des événements familiaux (décès enfant, maternité, garde d'enfant).

Suite à la demande de Monsieur GUILLO, il est précisé que ces mesures vont au-delà des dispositions régaliennes.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT soumet au vote la délibération n° CA-2024/12/18-4 approuvant les ajustements du règlement du temps de travail et absences du personnel du GIP.

A l'unanimité des votes, la délibération n°CA-2024/12/18-4 est approuvée.



Toutes les délibérations à l'ordre du jour ayant été présentées et adoptées, il est proposé d'aborder les questions diverses.

Madame Sylvie Rognon fait état du nombre croissant d'adhésions au GIP. En novembre 2024, le GIP compte 455 adhérents dont 390 communes, 20 EPCI et 45 syndicats. Depuis, 6 nouvelles communes, un EPCI et un Syndicat ont sollicité leur adhésion. Ces demandes seront proposées pour validation à la prochaine Assemblée générale.

Par ailleurs, le bilan des demandes formulées sur le site id77.fr s'élève à 73, mi-décembre 2024. Il est fait état de 15 demandes formulées via l'onglet « contactez-nous » du site, et 10 demandes adressées hors catalogue (par téléphone ou mail).

Pour ces dernières demandes, ne rentrant souvent pas dans le champ des offres ID77, la recherche et la transmission des coordonnées du bon interlocuteur sont réalisées par ID77.

Une réflexion sur la comptabilisation du nombre de sollicitations d'ID77 est exposée par les administrateurs. Madame Daisy LUKZAC rappelle qu'ID77 a été conçu comme une boîte à outils pour des collectivités dépourvues de services techniques : il est logique qu'une fois l'interlocuteur connu sur des thématiques précises, il soit sollicité directement sans passer par ID77. Les statistiques d'ID77 ne sont donc pas révélatrices des actions menées par les services à destination des collectivités. Le système semble efficace si les communes et leurs groupements savent à qui s'adresser.

Pour Monsieur Yannick GUILLOU, le positionnement de coordonnateur trouve tout son sens pour le groupement.

Un lien avec la remontée d'information des services pourrait être opéré et sera étudié.

Madame Daisy LUCZAK et Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT rappellent toutefois l'importance de l'information faite aux conseillers départementaux sur les actions menées par les services départementaux et organismes associés auprès de leur territoire.

Par ailleurs deux réflexions sont en cours d'étude :

L'une porte sur l'aide juridique aux collectivités. Un benchmark est en cours de compléments auprès des Agences Techniques Départementales, de même qu'une étude des plateformes juridiques existantes.

Les compétences des services juridiques de l'AMF et de l'AMRF sont relevées, alors que les plateformes juridiques ne sont pas considérées comme toujours pertinentes par les administrateurs : Monsieur Yannick GUILLOU indique que des réponses à des questions plus poussées font souvent l'objet de surcoût.

L'autre porte sur les conditions de la mise en place d'une centrale d'achat à destination des adhérents (notamment en assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) ; dans un deuxième temps, le besoin pour les communes devra être dimensionné.

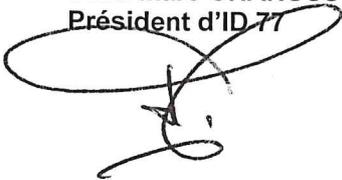
Ces dossiers vous seront présentés lors d'un prochain Conseil d'administration.

La prochaine date du Conseil d'administration du GIP est fixée au 5 mars 2025 à 9h00.

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur CHANUSSOT remercie les participants et conclut le conseil d'administration à 10h00.

Fait à Melun, le 18 décembre 2024

Jean-Marc CHANUSSOT
Président d'ID77



Sylvie ROGNON
Secrétaire de séance



P.J. : Présentation du 18/12/2024